

IHEM et Actiliance Audit et Conseil : Signature d'une Convention de Partenariat pour plus de compétitivité et d'excellence

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MARDI 26 NOVEMBRE 2024

1686

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Choguel Maïga

Une atteinte à la liberté de la presse et d'opinion au Mali



Libération des détenus politiques et retour des exilés : Appel à la mobilisation des Partis Signataires



Scandale de gestion des tracteurs subventionnés par l'État : 327,10 millions de FCFA non justifiés

Dengue

Maladie causée par un virus du genre *Flavivirus*, transmis par la piqûre du moustique femelle appelé *Aedes aegypti*

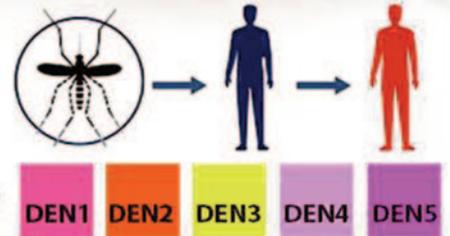


CAUSES

Piqûre du moustique femelle *Aedes aegypti*



5 sérotypes du virus de la dengue



SYMPTÔMES

Temps d'incubation :
4 à 10 jours après la piqûre



DENGUE CLASSIQUE

- Fièvre élevée (de 38°C à 40°C)
- Maux de tête
- Fatigue
- Douleurs dans le corps
- Forte fatigue
- Eruption cutanée (rash)
- Douleur derrière les yeux

- Douleurs musculaires et articulaires
- Nausées et vomissements
- Taches rouges sur le corps
- Douleurs abdominales (surtout chez les enfants)
- Durée : 2 à 7 jours

DENGUE HÉMORRAGIQUE OU DENGUE SÉVÈRE

- Symptômes de la dengue classique
- Intenses maux de ventre ou douleurs abdominales
- Agitation ou léthargie (sommolence)
- Vomissements qui persistent, avec ou sans présence de sang
- Cyanose
- Soit excessive et bouche sèche
- Difficultés respiratoires

- Pouls rapide ou faible
- Hépatomégalie douloureuses
- Extrémités froides, peau pale, froide et humide
- Chute de tension (hypotension)
- Saignements de nez, des gencives ou sous la peau
- Taches rouges sur la peau

TRAITEMENTS & VACCIN



Un vaccin est disponible*



Paracétamol



Repos



Anti-inflammatoire



ATTENTION : n'utilisez pas de médicaments à base d'acide acétylsalicylique (Aspirine)

BONS CONSEILS & PRÉVENTION



Consultez toujours un médecin en cas de dengue



Faites vous vacciner contre la dengue*



Éviter l'eau stagnante



Mettez du chlore dans les piscines



Utilisez un spray anti-moustique

*Le vaccin est disponible dans certains pays, mais réservé aux personnes déjà infectées par la maladie

P.10



P.15



P.26



Une /



Retrait de la licence de Joliba TV News : Une atteinte à la liberté de la presse et d'opinion au Mali

P.4

Brèves /



IHEM et Actliance Audit et Conseil : Signature d'une Convention de Partenariat pour plus de compétitivité et d'excellence
 Harmonisation des documents de voyage au sein de la Confédération de l'AES : Vers une circulation facilitée des personnes et de leurs biens
 Attaque terroriste contre le pont de Dabi : Un acte de violence aux conséquences dévastatrices
 Scandale de gestion des tracteurs subventionnés par l'État : 32,710 millions de FCFA non justifiés
 Agriculture en Afrique de l'Ouest : La BAD soutient le développement des chaînes de valeur rizicoles

P.10

P.10

P.11

P.11

P.12

Actualité /



Distinction honorifique : Mme Koné Dédéou Mahamane Traoré auréolée 15
 Justice Internationale : La CPI condamne le djihadiste malien à 10 ans d'emprisonnement
 Irrégularités constatées à la Direction Régionale des Transports de Bougouni : Recommandations pour une gestion transparente
 Justice : La Société des mines d'or de Syama condamnée à payer plus de 5 milliards de FCFA à l'INPS

P.15

P.17

P.19

P.21

Politique /



Contribution : Les nouveaux gégènes à l'assaut du pouvoir politique au Mali !
 Décryptage : La chute de Choguel
 Libération des détenus politiques et retour des exilés : Appel à la mobilisation des Partis Signataires

P.24

P.26

P.28

Culture & société /



ROKIA TRAORÉ : Depuis cinq ans, je n'ai jamais été confrontée à une telle agressivité. C'est violent, incompréhensible avec la justice belge...

P.31

International /



Affaire des "Bibileaks" : Benyamin Nétanyahou dans la tourmente
 Mandat d'arrêt international contre Netanyahu : Lindsey Graham menace de sanctions les alliés soutenant la CPI

P.33

P.35

Sport /



FIBA Afrobasket 2025 : Les Aigles du Mali en difficulté dans les éliminatoires

P.36

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Édité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

- **Gérant :** Moctar Sow
- **Redacteur en Chef :**
- **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamoko B. Keïta, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick Wogo, Maffenin Diarra, Bockoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa Ly, journaliste correspondant à Dakar
- **Service Commercial :** Youssouf Diarra
- **Secrétariat :** Fatou Sissoko

Retrait de la licence de Joliba TV News

Une atteinte à la liberté de la presse

et d'opinion au Mali



Après la mise sous mandat de Issa Kaou Djim par la justice, un nouveau coup dur vient de frapper le paysage médiatique malien. La Haute Autorité de Communication (HAC) a décidé de retirer la licence de la télévision Joliba TV News, suscitant une vague d'indignation et de réactions.

L'annonce de cette décision a provoqué une série de réactions, notamment celle du président d'honneur du PACP qui a exprimé son inquiétude quant aux atteintes portées à la liberté de la presse et d'opinion. Son Excellence Yeah Samaké a publié une déclaration sur sa page Facebook condamnant fermement

cette mesure arbitraire. Il souligne que le retrait de la licence de Joliba TV News constitue une grave atteinte à la liberté de la presse et d'opinion, des principes essentiels à la démocratie malienne.



Dans sa déclaration, il exprime son soutien indéfectible à Joliba TV News, à ses dirigeants, journalistes et techniciens, saluant leur engagement à informer, sensibiliser et donner la parole aux citoyens maliens. Il en appelle aux autorités compétentes pour revoir cette décision et préserver les droits fondamentaux des Maliens à s'informer librement, soulignant que la liberté d'expression et la liberté de la presse sont des droits universels cruciaux pour la cohésion nationale et la stabilité démocratique.

Par ailleurs, la Maison de la Presse a émis un communiqué demandant à la HAC de reconsidérer sa décision de retrait de la licence de Joliba TV News. En cas de non-respect de cette demande, elle menace de voir tous les médias rediffuser l'élément incriminé en boucle, mettant ainsi en lumière l'importance de la liberté de la presse dans un contexte démocratique.

Cette affaire soulève des questions cruciales sur la liberté des médias et la démocratie au Mali. Alors que le pays fait face à des défis multiples, il est essentiel de préserver un es-

pace de dialogue, d'échange et de respect des droits fondamentaux pour garantir un avenir de paix, de justice et de prospérité durable.

Dans sa déclaration, Yeah Samaké pense que le retrait de la licence de Joliba TV News rend nécessaire la protection de la liberté de la presse et d'opinion comme des piliers essentiels d'une société démocratique et inclusive. Il appartient aux autorités maliennes de prendre des mesures pour garantir le respect de ces droits fondamentaux et assurer un environnement médiatique libre et pluraliste pour tous les citoyens du Mali. La Maison de la Presse et l'ensemble des organisations professionnelles des médias expriment leur profonde désapprobation face à la décision de retirer la licence de diffusion à la Chaîne Joliba TV News suite à la plainte du Conseil Supérieur de la Communication du Burkina Faso.

Cette décision jugée disproportionnée nuit au pluralisme médiatique et à la liberté d'expression, des valeurs fondamentales dans une société démocratique.

Dans un souci d'apaisement du climat social, la Maison de la Presse et les organisations professionnelles des médias ont mis en place une commission spéciale chargée de dialoguer avec la Haute Autorité de la Communication afin de trouver une solution satisfaisante à cette situation. Elles exhortent également la Haute Autorité de la Communication à reconsidérer sa décision.

En cas de maintien de mesures extrêmes, la Maison de la Presse et les organisations professionnelles des médias se réservent le droit d'entreprendre toutes les actions jugées nécessaires, y compris la diffusion synchronisée de l'élément incriminé par l'ensemble des médias maliens. Elles réaffirment leur engagement indéfectible à défendre la liberté d'expression et de la presse, des piliers essentiels de toute société démocratique et pluraliste.

Lisons les deux déclarations en encadré

Yacouba Ongoiba

Déclaration de Son Excellence Yeah Samaké sur le retrait de la licence de Joliba TV News



C'est avec une profonde indignation et une vive préoccupation que je prends acte de la décision de la Haute Autorité de Communication (HAC) de retirer la licence de Joliba TV News. Cette action, qui frappe une institution emblématique de notre paysage médiatique, constitue une atteinte grave à la liberté de la presse et à la liberté d'opinion, ces principes fondamentaux qui sont le souffle même de notre démocratie.

Je condamne avec la plus grande fermeté cette mesure arbitraire et exprime mon soutien inconditionnel à Joliba TV News, à ses dirigeants, ainsi qu'à ses journalistes et techniciens, qui travaillent sans relâche pour informer, sensibiliser et donner une

voix aux citoyens maliens. Leur dévouement à la vérité et à la pluralité d'opinions est un pilier essentiel de la construction d'un Mali résolument démocratique, inclusif et transparent.

J'en appelle aux autorités compétentes pour qu'elles revoient cette décision, qui menace non seulement l'avenir de Joliba TV News mais aussi les droits fondamentaux de chaque Malienne et Malien à s'informer librement. La liberté d'expression et la liberté de la presse ne sont pas des privilèges, mais des droits universels. Porter atteinte à ces droits, c'est compromettre les fondements mêmes de notre cohésion nationale et de notre stabilité démocratique.

Dans cette période critique de notre histoire, où notre pays est confronté à des défis multiples, il est impératif de renforcer, et non de réduire, l'espace pour le dialogue, l'échange et le respect des droits fondamentaux. Je demeure convaincu que c'est en défendant sans relâche ces valeurs que nous pourrions bâtir un Mali de paix, de justice et de prospérité durable.

Je réaffirme enfin mon engagement à me tenir aux côtés de tous ceux qui luttent pour la liberté et la démocratie dans notre pays. Notre avenir en tant que nation repose sur notre capacité à défendre ensemble ces principes qui nous unissent et nous élèvent.

Yeah Samaké



Communiqué N°022 de la Maison de la Presse suite à la décision de retrait de la licence à la chaîne de télévision Joliba TV News

La Maison de la Presse et l'ensemble des organisations professionnelles des médias ont appris avec amertume la décision de retrait de la licence de diffusion à la Chaîne Joliba TV News suite à la plainte en date du 12 novembre 2024 du Conseil Supérieur de la Communication du Burkina Faso contre cette télévision.

La Maison de la Presse et l'ensemble des organisations professionnelles des médias condamnent avec la dernière rigueur cette décision disproportionnée qui, porte atteinte au pluralisme médiatique et à la liberté d'expression.

Soucieuses de l'apaisement du climat social, la Maison de la Presse et l'ensemble des organisations professionnelles des médias mettent en place une commission ad'hoc chargée de discuter avec la Haute Autorité de la Communication pour une issue heureuse à cette situation.

La Maison de la Presse et l'ensemble des organisations professionnelles des médias exhortent la Haute Autorité de la Communication à reconsidérer sa décision.

Face aux mesures extrêmes, la Maison de la Presse et l'ensemble des organisations professionnelles des médias se réservent le droit d'entreprendre toutes les actions qu'elles jugent nécessaires y compris la diffusion synchronisée de l'élément incriminé par l'ensemble des médias maliens.

La Maison de la Presse et l'ensemble des organisations professionnelles des médias réitèrent leur engagement à défendre la liberté d'expression et de Presse.

Bamako, le 23 novembre 2024



Le Président

El Hadj Bandiougou DANTE
El Hadj Bandiougou DANTE
Chevalier de l'Ordre National

■ mountagatall



QUI PEUT M'AIDER A IDENTIFIER CES PERSONNES SUR LA PHOTO ? Telle est la question qui accompagne la photo ci-après qui fait le buzz sur les raisons sociaux. Plusieurs dizaines de personnes me l'ont envoyé en espérant une réponse. La voici : De gauche à droite (comme cela se fait traditionnellement) : - Alou Badara Berthé de la Jeunesse Libre et Démocratique (JLD) ; - Boissé Traoré, Secrétaire Général adjoint de l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM) qui secondait Bakary Karambé ; - Oumar Wagué également de la Jeunesse Libre et Démocratique (JLD) ; - Alpha Oumar Konaré (Membre Adema-Association) - Mamadou Lamine Traoré (1er Vice-président Adema-Association) ; - Me Mountaga Tall (Président CNID-Association) - Amidou Diabaté (secrétaire Général CNID-Association) à l'époque magistrat. C'était hier. Des années de braise dont l'histoire mérite d'être connue.



■ Seydou Oumar Traoré



Joliba TV : Un mois de suspension aurait suffi ! Cette mesure est stalinienne. Le Burkina doit aussi sévir contre L'Observateur.

Le seul bémol, c'est qu'elle part avec notre belle médaille sans coup férier.

■ Entrepreneuriat d'innovation en Afrique -



Le #Mali a des hommes forts. Voici la compagnie d'aviation privée du #millionnaire et homme d'affaires malien Ibrahim Diawara PDG de #IBIGroup SA. La compagnie aérienne dénommée "MALIAN AERO COMPANY" se démarque comme leader régional dans les opérations d'ensemencement des nuages ou pluies provoquées, les évacuations sanitaires,

les vols privés, le frêt...

Elle emploie 45 salariés de plusieurs nationalités (malienne, ivoirienne, sénégalaise, sud-africaine, chinoise, indienne ...) et réalise des milliards de FCFA de chiffres d'affaires.

#Malian_Aéro_Company joue également un grand rôle pour le développement de l'aviation africaine avec son centre de maintenance agréé, son équipement de pointe et son professionnalisme pointu dans la maintenance des aéronefs et des radars météorologiques. Bravo au PDG, l'Afrique avance !

Entrepreneuriat d'innovation en Afrique



■ Ouverture Média - OM



OM INFO :

CHOGUEL A MÉRITÉ DE LA PATRIE

Par un décret daté de ce mercredi, le président de la Transition, le général Assimi Goïta, a mis fin aux fonctions du Premier ministre Choguel Maïga. J'aurais souhaité que mon ami Choguel quitte son poste dans de meilleures circonstances mais Allah, Tout-puissant, en a décidé autrement.

En vérité, cette révocation ne me surprend guère car depuis quelque temps, le divorce était réel entre Choguel et son chef. Je vous fais grâce des détails...

Je retiens que Choguel est venu à la Primature au moment où nul ne l'y attendait. À l'exception notable d'IBK, qui a fait 6 ans au poste, nul n'a tenu les rênes du gouvernement plus longtemps que lui. On peut, à juste cause, le qualifier de Premier ministre révolutionnaire puisqu'il est le père de la "rectification" de la Transition qui a conduit le Mali à se départir de la tutelle des puissances occidentales et à prendre son destin en mains. En somme, Choguel a mérité de la Patrie.

J'entends souvent dire que cet homme est clivant. Il s'agit là, en fait, d'une fausse querelle pour trois raisons :

- un homme clivant n'aurait pas pu conduire à la victoire un mouvement aussi hétéroclite que le M5-RFP;
- Choguel n'a jamais eu la réalité du pouvoir et ne pouvait, par conséquent, le partager comme beaucoup l'auraient voulu;

- de toute la classe politique, il est le seul à revendiquer l'héritage du général Moussa Traoré, l'ennemi juré du Mouvement démocratique de 1991 dont sont issus la plupart des leaders politiques actuels. Je suggère au président Goïta de profiter du départ de Choguél pour élargir la base politico-sociale du pouvoir afin de réaliser l'Union sacrée dont j'ai toujours rêvé. Et à mon ami Choguél, je conseille désormais le silence et la patience. Dans l'intérêt supérieur de la Nation.



■ Bravador



News

Urgent ! La CAF ordonne une déposition de documents de licence des joueurs tanzaniens... Les choses commencent à être très compliqué pour la Tanzanie.

■ Lumiere TV



#Sénégal : Législatives Humiliation totale pour le lardin préféré du p'ti Manu, Macky Sall Pastef a remporté 130 des 165 sièges de l'Assemblée nationale, à l'issue des élections Législatives anticipées du 17 novembre courant, a annoncé, jeudi, la Commission nationale de recensement des votes (CNRV).

Le Pastef a obtenu 1 991 770 voix (54,97% des suffrages) et remporté le vote dans 47 des 54 circonscriptions électorales, ce qui confère à la liste dirigée par le Premier ministre Ousmane Sonko 101 députés au scrutin majoritaire et 29 supplémentaires sur la proportionnelle.

Takku Wallu (S'unir pour sauver), la coalition dirigée par l'ancien président Macky Sall arrive en 2ème position avec un total de 16 sièges dont 8 sur la majoritaire.

Jamm AK Njarign (Paix et prospérité) de l'ancien Premier ministre Amadou Ba complète le podium avec 7 sièges de députés.

Les sièges restants ont été remportés par des formations politiques minoritaires, avec 1 à 3 sièges au maximum, pour cette législature. Toute la galaxie souverainiste africaine attend l'implémentation par le Président Bassirou Diomaye Faye et du Premier ministre Ousmane SONKO de leur vision panafricaniste.

Images d'archives et d'illustration

Force et courage !

Confrère Burkina actu



■ Maliballon -



MALI : Region de Bandiagara, les nouvelles sont bonnes.

Ins'hallah, les populations retrouveront les sourires aux lèvres.

■ Mohamed Tangara -



Donc maintenant c'est la Guinée quoi ?

J'ai déjà deux panneaux .

Neko batterie lithium coûte combien ?

■ Lumiere TV



JUSTICE: Communiqué

Dans une vidéo réalisée par la webtv MDTV largement diffusée sur les réseaux sociaux, un individu dénommé Mamari Biton Coulibaly a tenu des propos d'une extrême gravité et portant atteinte à l'honorabilité et à la dignité de Monsieur Modibo Sidibé, ancien Premier Ministre de la République du Mali. Dans ladite vidéo, l'intéressé s'en prend à Monsieur Sidibé à travers de multiples accusations aussi fallacieuses que délibérément malveillantes et manifestation destinées à salir son image et à nuire à sa réputation.

Face à cette agression verbale inacceptable et que rien ne saurait justifier, une action en justice vient d'être engagée contre le dénommé Mamari Biton Coulibaly
Cabinet de l'ancien Premier Ministre
MODIBO SIDIBÉ

**IHEM et Actiliance Audit et Conseil :
Signature d'une Convention de
Partenariat pour plus de compétitivité
et d'excellence**



Aujourd'hui, le 22 novembre 2024, a marqué un tournant majeur avec la signature officielle d'une Convention de Partenariat entre l'Institut des Hautes Études en Management (IHEM) et Actiliance Audit et Conseil. Ce partenariat stratégique s'inscrit dans une vision commune de renforcer la collaboration entre le secteur académique et le monde de l'entreprise, en particulier dans les domaines clés de la formation en management, comptabilité et audit.

Les objectifs clés de cette collaboration sont clairs et ambitieux. Tout d'abord, il s'agit d'offrir aux étudiants des programmes de formation spécialisés et des opportunités de stages pour enrichir leur parcours académique et professionnel. Ensuite, des événements professionnels seront organisés afin de favoriser le partage des connaissances et des bonnes pratiques entre les acteurs du secteur. Enfin, ce partenariat vise à contribuer activement au développement des compétences des futurs managers et experts-comptables, en les préparant aux défis complexes du monde des affaires. Cette initiative s'inscrit dans une démarche globale visant à promouvoir l'excellence et à préparer les talents aux enjeux de demain. En soutenant le développement durable des entreprises, l'IHEM et Actiliance Audit et Conseil affirment leur volonté de jouer un rôle clé dans la formation des professionnels de demain, tout en favorisant l'innovation et la croissance économique. Le président Abdoullah Coulibaly, en prenant la parole, a salué ses partenaires en ces termes : « Nous exprimons notre gratitude envers Actiliance Audit et Conseil pour leur confiance et leur engagement dans cette collaboration prometteuse. Ensemble, nous sommes convaincus que ce partenariat contribuera de manière significative à l'évolution du secteur et à l'épanouissement des futurs leaders. L'IHEM reste déterminé à favoriser le métissage des compétences et à accompagner la réussite des talents de demain. »

Fatou Sissoko



**Harmonisation des documents de voyage
au sein de la Confédération de l'AES :
Vers une circulation facilitée des
personnes et de leurs biens**



Ce vendredi 22 novembre 2024, une étape majeure a été franchie dans le processus d'harmonisation des documents de voyage au sein de la Confédération des États du Sahel (AES). Les ministres responsables de la sécurité des États membres - le Burkina Faso, le Mali et le Niger - se sont réunis à Bamako pour approuver les spécifications techniques harmonisées des passeports et des cartes nationales d'identité. Sous la présidence du Général de division Daoud Aly Mohammedine, ministre de la Sécurité et de la Protection civile du Mali, cette réunion ministérielle s'inscrit dans la vision des dirigeants de la Confédération : le Capitaine Ibrahim Traoré du Burkina Faso, le Général d'Armée Assimi Goïta du Mali et le Général de Brigade Abdourahamane Tiani du Niger. L'objectif principal est de faciliter les déplacements et les échanges entre les citoyens des trois nations.

Cette réunion fait suite à une rencontre d'experts qui s'est tenue en octobre à Bamako, au cours de laquelle les détails techniques des documents de voyage harmonisés ont été établis. Les ministres ont examiné le rapport des experts et ont validé les spécifications techniques proposées pour les nouveaux documents de voyage. Ces documents permettront aux citoyens de circuler librement dans l'espace AES, renforçant ainsi la coopération économique et sociale entre les trois pays. Le Général de Brigade Mohamed Toumba, ministre d'État et ministre de l'Intérieur du Niger, a souligné que ces initiatives concrètes reflètent la volonté d'intégration régionale et de solidarité dans un contexte géopolitique complexe. Les spécifications harmonisées validées lors de cette réunion seront soumises à l'approbation des dirigeants de la Confédération des États du Sahel. En marge de la rencontre, les ministres ont discuté de la situation sécuritaire dans l'espace AES, saluant les succès des forces de sécurité dans la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et les trafics transfrontaliers, tout en rendant hommage aux victimes civiles et militaires de ces conflits. Les échanges ont souligné l'importance de la coordination des efforts sécuritaires et administratifs pour garantir à la fois la sûreté et la liberté de mouvement des populations. Cette initiative marque ainsi une avancée significative vers une circulation facilitée et des échanges renforcés au sein de la Confédération des États du Sahel.

Fatou Sissoko

Attaque terroriste contre le pont de Dabi : Un acte de violence aux conséquences dévastatrices



Dans un nouvel acte de violence insensé, des groupes armés terroristes ont une fois de plus semé le chaos en s'attaquant aux infrastructures essentielles et en mettant en péril la vie des populations. Le pont du village de Dabi, un maillon crucial de la région de Tombouctou, a été la cible de ces assaillants impitoyables, le samedi 23 novembre 2024, vers 4 heures du matin.

Selon des informations fiables, les hommes armés affiliés à un groupe terroriste ont utilisé trois explosifs pour détruire le pont stratégique, perturbant ainsi gravement la circulation entre Bamako et Tombouctou, en passant par Niono et en direction de la Mauritanie. Cette attaque lâche a non seulement causé des dommages matériels considérables, mais a également mis en péril la sécurité et la stabilité de la région. L'interruption du trafic routier sur cet axe vital a eu un impact immédiat sur la vie quotidienne des populations locales, compromettant leurs déplacements, leur accès aux services essentiels et leur activité économique. En plus de perturber la vie des habitants de la région, cette destruction délibérée du pont de Dabi a des répercussions plus larges sur l'ensemble du pays, en entravant les échanges commerciaux et en affaiblissant la connectivité régionale.

Face à cette escalade de la violence terroriste et à la menace croissante pesant sur les infrastructures et la sécurité des populations, il est impératif que les autorités nationales et internationales unissent leurs efforts pour lutter contre ce fléau. La protection des infrastructures publiques et privées, ainsi que la sécurité des citoyens, doivent être des priorités absolues pour garantir la stabilité et le développement du pays. La communauté internationale condamne vigoureusement de tels actes de violence et exprime son soutien aux efforts des autorités de la Transition visant à éradiquer le terrorisme sous toutes ses formes. La reconstruction du pont de Dabi et la restauration de la circulation sur cet axe vital ne sont que les premières étapes vers la réparation des dommages causés par cette attaque odieuse.

Mohamed N'Diaye

Scandale de gestion des tracteurs subventionnés par l'État : 327,10 millions de FCFA non justifiés



Le Bureau du Vérificateur général a récemment publié son rapport sur la gestion des opérations de distribution des tracteurs subventionnés par l'État pour les exercices 2021 et 2022. Cette vérification financière et de conformité a révélé des irrégularités préoccupantes, notamment la découverte de 327,10 millions de FCFA non justifiés.

Objectif de la vérification et aspects examinés

L'objectif de cette vérification était d'assurer la régularité et la transparence des opérations de distribution des tracteurs subventionnés destinés aux agriculteurs. Les travaux de vérification ont porté sur plusieurs aspects, tels que la réception des tracteurs, les critères d'éligibilité des bénéficiaires, la distribution des tracteurs subventionnés et le recouvrement des montants dus par les bénéficiaires au titre de la quote-part du prix de vente.

Irrégularités financières constatées

Le rapport du Vérificateur général souligne des irrégularités financières, notamment le fait que le Ministre de l'Agriculture et le Chef de l'équipe technique permanente de la Commission ont attribué des tracteurs à un prix inférieur à celui prévu par la convention de financement. Cette pratique a entraîné une perte de 309,93 millions de FCFA pour l'État. De plus, il est mentionné que des tracteurs ont été attribués à des bénéficiaires n'ayant pas payé la totalité des montants dus. Treize bénéficiaires n'ont pas honoré leurs obligations financières, représentant un montant total de 57,18 millions de FCFA. Suite à la vérification, sept bénéficiaires ont effectué des paiements de régularisation d'un montant de 40 millions de FCFA, laissant un solde restant dû de 17,18 millions de FCFA pour les six autres bénéficiaires.

Pratiques préoccupantes et recommandations

Ce rapport met en lumière des pratiques préoccupantes dans la gestion des opérations de distribution des tracteurs subventionnés par l'État, soulignant des lacunes dans la gouvernance et la transparence de ce programme. Il souligne l'importance d'une gestion rigoureuse et transparente des fonds publics pour garantir l'efficacité des politiques de soutien aux agriculteurs et prévenir tout abus ou malversation.

Ibrahim Sanogo

Agriculture en Afrique de l'Ouest : La BAD soutient le développement des chaînes de valeur rizicoles

La Banque africaine de développement (BAD) a récemment approuvé un important décaissement de 99,16 millions de dollars pour soutenir un projet de développement des chaînes de valeur régionales rizicoles en Afrique de l'Ouest. Cette décision a été annoncée vendredi dernier suite à l'approbation du conseil d'administration du Fonds africain de développement (FAD), le guichet concessionnel de la banque pour les pays à faible revenu.

L'objectif principal de ce projet est de renforcer la sécurité et la souveraineté alimentaires en Afrique de l'Ouest en encourageant les investissements publics et privés dans les chaînes de valeur du riz. L'ambition est d'accroître l'autosuffisance en riz dans la région d'ici à 2030.

Ce financement de 99,16 millions de dollars est destiné aux 15 pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ainsi qu'au Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice). Le projet vise à augmenter la production et la productivité rizicoles, tout en améliorant les revenus des agriculteurs, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes et les jeunes.

En plus d'augmenter la résilience et les capacités adaptatives des exploitations et des systèmes de production rizicoles face aux changements climatiques, le projet a pour objectif de favoriser la transformation, la mise sur le marché et le commerce intra-régional du riz. Il est prévu que le projet régional mené par AfricaRice offre un ac-



compagnement technique régional pour stimuler l'innovation dans les chaînes de valeur rizicoles des pays d'intervention en Afrique de l'Ouest. Cela comprend notamment une évaluation des besoins en semences et variétés dans les différents pays, ainsi que la production et la distribution de semences améliorées.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche globale visant à améliorer la sécurité alimentaire et à promouvoir le développement économique durable en Afrique de l'Ouest. L'investissement de la BAD dans ce projet de développement des chaînes de valeur rizicoles démontre son engagement en faveur de l'agriculture durable et de la lutte contre la faim dans la région.

Arouna Sidibé





Nekapro



Scannez ici pour accéder au site web

SERVICE DE CORRECTION

L'écriture parfaite commence ici !



Si avoir un bon texte bien structuré est important, l'utilisation d'un site web de service de correction peut vous apporter des avantages supplémentaires en termes de qualité, de praticité et d'efficacité dans la gestion de vos contenus écrits.



Rédaction



Amélioration de style



Correction



Traduction

CONTACT



+223 74-44-27-44

www.nekapro.com



@nekapro

Kalaban Coura Rue 202 Porte 149



Premier essai gratuit



OCLEI

OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE
L'ENRICHISSEMENT ILLICITE



Institution nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite

2019 à 2022 en chiffres

23 dossiers transmis à la justice

Pour un montant de

23, 918 MILLIARDS FCFA

- 123 grandes activités de sensibilisation organisées
- 9 838 personnes directement touchées
- 1 967 déclarations de biens traitées
- 8 protocoles d'accord de coopération internationale signés
- 4 études faites sur la corruption et l'enrichissement illicite au Mali

Dénoncez gratuitement les faits de corruption

et d'enrichissement illicite

NUMÉRO VERT : 80 00 22 22

 BAMA KO, Hamdallaye ACI 2000, Rue 390, Place CAN

 (+223) 20 29 12 29 / Boîte Postale : E3977

 contact@oclei.ml  www.oclei.ml

Distinction honorifique: Mme Koné Dédéou Mahamane Traoré auréolée



Fidèle à ses idéaux de récompenser les hommes et femmes qui travaillent sans parcimonie aucune dans l'effort, l'association des jeunes engagés pour la cause du Mali, a décerné une médaille et une attestation à Mme Koné Dédéou Mahamane Traoré, Directrice de l'académie d'enseignement de Bamako rive droite, le vendredi 22 novembre 2024. Le représentant du maire de la Commune VI, Alou Danfaga, les collaborateurs, les syndicats de l'éducation, les promoteurs des écoles privées ont marqué leur présence à cette cérémonie riche en son et en lumière.

Il faut noter que l'association des jeunes engagés pour la cause du Mali est une organisation de la société civile apolitique. Sans

démagogie aucune, les membres de l'association ont mené des investigations auprès de plusieurs personnes qui ont pratiqué la Directrice de l'académie d'enseignement de Bamako rive droite, Mme Koné Dédéou Mahamane Traoré afin d'avoir plus d'éléments qui font qu'une personne se distingue des autres. C'est après cette démarche méthodique et pédagogique qu'il a été décidé de l'encourager dans le dessein de créer l'émulation. Il ressort que son parcours est tout simplement exemplaire et hallucinant. Elle a servi avec loyauté la nation partout où elle est passée.

L'instant était plein d'émotions. Les collaborateurs et les partenaires n'ont pas été avares en témoignage. Le Directeur adjoint Youssouf

Konaté dans un témoignage très émouvant à la dimension du récipiendaire, a indiqué qu'il est rare d'avoir un responsable comme la Directrice de l'académie d'enseignement de Bamako rive droite qui se soucie des conditions de travail de ses agents. En quelques mois, elle a meublé les bureaux avant de faire une installation scolaire pour permettre aux agents de travailler à temps plein. Il a également fait savoir qu'elle sait reconnaître le mérite d'où l'organisation de plusieurs cérémonies pour encourager non seulement ses collègues qui se sont démarqués des autres mais également les élèves pour leur performance scolaire.

A sa suite, plusieurs intervenants ont pris la parole. Ils ont tour à tour égrené les qualités

professionnelles, humanistes et sociales de Mme Koné Dédéou Mahamane Traoré qui est aujourd'hui un modèle dans l'administration publique. Ils ont également souligné qu'elle est d'un commerce agréable. Comme dans une symphonie, tous les intervenants ont laissé entrevoir que cette distinction est amplement méritée pour qui connaît le parcours de cette dame de poigne.

A travers le trémolo de sa voix, on pouvait se rendre compte que Mme Koné Dédéou Mahamane Traoré, Directrice de l'académie d'enseignement de Bamako rive droite, était très émue en accordant l'interview à la presse fortement mobilisée pour la circonstance. Elle a remercié l'association des jeunes engagés pour la cause du Mali pour cette distinction qui est pour elle une exhortation à mériter encore de la nation. Elle soutient qu'elle a enregistré des résultats tangibles grâce à la détermination et à l'engagement de ses collaborateurs.

L'apothéose a été la remise de médaille et d'attestation à Mme Koné Dédéou Mahamane Traoré comme pour dire qu'elle est un cadre rarissime. La photo de famille a mis fin à la cérémonie.

Ibrahim Sanogo



Justice Internationale : La CPI condamne le djihadiste malien à 10 ans d'emprisonnement

Les juges de la Chambre de Première Instance X de la Cour Pénale Internationale (la juge Kimberly Prost, Juge présidente, la Juge Tomoko Akane et le juge Keebong Paek) ont prononcé une condamnation à l'encontre du djihadiste malien Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud, le condamnant ainsi à une peine de 10 ans lors d'une audience qui s'est tenue le mercredi 20 novembre 2024.

Le 26 juin 2024, la Chambre de première instance X a déclaré M. Al Hassan coupable, à la majorité, de certains des chefs d'accusation

portés contre lui, concernant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis entre début mai 2012 et le 29 janvier 2013 à Tombouctou, dans le nord du Mali, alors sous le contrôle des groupes armés d'Ansar Dine et d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (« AQMI »). Le 18 septembre 2024, des appels contre le jugement ont été déposés par la Défense et le Procureur.

C'est aujourd'hui que la même Chambre de première instance X de la Cour pénale internationale (« CPI ») a prononcé une peine de 10 ans à l'encontre d'Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag

Mohamed Ag Mahmoud.

Selon la juge présidente, Mme Kimberly Prost, la peine peut faire l'objet d'un appel devant la Chambre d'appel de la CPI par l'une ou l'autre des parties à la procédure. Elle souligne que la phase de détermination de la peine est une étape cruciale de ce procès, mettant en avant l'importance de la responsabilité, de la reconnaissance du préjudice causé aux victimes et de l'engagement de la communauté internationale à condamner les crimes graves commis dans cette affaire. Pour déterminer la peine, la Chambre a évalué la gravité de chaque crime, y compris le degré de participation et d'intention de M. Al Hassan, ainsi que la présence de circonstances aggravantes et atténuantes, ainsi que les circonstances individuelles ou personnelles de M. Al Hassan.

Selon les juges, la Chambre a pris en considération les circonstances atténuantes, telles que les actions mineures de M. Al Hassan pour aider la population civile en 2012-2013 et sa coopération avec le Procureur lors de l'enquête. L'existence de ces circonstances atténuantes ne doit en aucun cas être interprétée





comme diminuant la gravité des crimes commis, ni l'impact qu'ils ont eu sur les victimes. En particulier, la Chambre a estimé que cette peine était proportionnée à la gravité des crimes, notamment les crimes de persécution, de torture, d'autres actes inhumains, de traitements cruels, d'atteintes à la dignité de la personne, de mutilations et de condamnations prononcées sans procédure régulière.

Temps de détention de M. Al Hassan et procédure de peine :

Le temps passé en détention par M. Al Hassan conformément à une ordonnance de la Cour, du 28 mars 2018 au 20 novembre 2024, sera déduit de sa peine. La Chambre a rejeté une demande de la Défense visant à déduire le temps supplémentaire passé par M. Al Hassan

en détention au Mali depuis le 21 avril 2017.

Pour la prochaine étape, les personnes reconnues coupables de crimes relevant de la compétence de la CPI purgent leur peine dans des pays qui ont accepté d'exécuter les peines de la CPI. Si la condamnation de M. Al Hassan devient définitive, la Présidence de la Cour, après avoir entendu la personne condamnée, désignera un État chargé de l'exécution de la peine parmi les États qui ont exprimé leur volonté de le faire et qui ont conclu un accord en ce sens avec la Cour ou conformément à un accord ad hoc avec celle-ci. En attendant, M. Al Hassan restera détenu au quartier pénitentiaire de la CPI.

Les questions relatives à la procédure de réparation pour les victimes seront traitées en temps voulu.

Il faut également noter que l'affaire fait actuellement l'objet d'appels. Les parties (Défense et Procureur) disposent de 30 jours pour interjeter appel de la sentence.

Bokoum Abdoul Momini



Irrégularités constatées à la Direction Régionale des Transports de Bougouni: Recommandations pour une gestion transparente

La Direction Régionale des Transports (DRT) de Bougouni a récemment fait l'objet d'une vérification concernant sa gestion pour les exercices 2022, 2023 et 2024. L'objectif de cette vérification était d'assurer la régularité et la sincérité des opérations de recettes et de dépenses de la DRT de Bougouni.



Samba Alhamdou BABY
Vérificateur Général du Mali

Les principales observations de cette vérification ont mis en lumière des irrégularités administratives et financières préoccupantes. Il a été noté que le Ministère des Transports et des Infrastructures n'avait pas mis en place une régie de recettes à la DRT de Bougouni, sans qu'aucun texte de création de cette régie ne soit disponible pour l'équipe de vérification. De plus, la personne en charge de cette régie n'était pas habilitée et avait été nommée de manière irrégulière.

Par ailleurs, il a été relevé que la Direction Générale des Transports ne disposait pas de ma-

nuel de procédures encadrant les activités de ses services régionaux, notamment en ce qui concerne la délivrance des permis de conduire. En effet, il a été constaté qu'aucune épreuve en circulation n'était exigée lors du processus d'obtention du permis de conduire.

La DRT de Bougouni se trouve également en infraction par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur, notamment en l'absence d'une structure informatique adéquate et de sections au sein de ses divisions. De plus, des irrégularités ont été relevées quant aux nominations des Chefs de division, qui ont été ef-

fectuées sans les décisions requises du Gouverneur.

Face à ces constatations, la mission de vérification a formulé des recommandations claires. Elle a recommandé au Ministre chargé des Transports de suivre de près, en collaboration avec le Ministre des Finances, la création d'une régie de recettes au niveau de la DRT de Bougouni. De plus, elle a enjoint au Directeur Général des Transports d'élaborer un manuel de procédures administratives et comptables, de veiller au respect de la réglementation dans le processus d'obtention du permis de



conduire, d'organiser la DRT conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, et de pourvoir aux postes nécessaires au bon fonctionnement des services régionaux et sub-régionaux des transports.

Il faut que des mesures correctives soient prises rapidement pour garantir une gestion transparente et efficace au sein de la Direction Régionale des Transports de Bougouni, dans l'intérêt de tous les usagers et acteurs du secteur des transports. Il ressort de votre requête une série de constats et d'actions à entreprendre concernant la gestion des transports à Bougouni. Voici une analyse détaillée :

- Nomination des Chefs de division : Il est demandé au Directeur Régional des Transports de Bougouni de soumettre les projets de décision de nomination des Chefs de division à la signature du Gouverneur de la Région.

Importance de la bonne gouvernance et de la transparence dans la gestion des ressources humaines :

Cette étape revêt une importance capitale pour garantir une gouvernance adéquate et une transparence dans la gestion des ressources humaines au sein de l'administration régio-

nale.

Respect de la réglementation pour l'obtention du permis de conduire :

Il est primordial de souligner l'importance du respect de la réglementation en vigueur à chaque étape du processus d'examen pour l'obtention du permis de conduire. Cela assure la sécurité routière et la légalité des documents délivrés.

Gestion des irrégularités financières :

Un montant total de 3 204 000 FCFA d'irrégularités financières a été identifié lors de la vérification. Toutefois, il est à noter que ce montant a été entièrement régularisé suite aux travaux de vérification. Il est impératif de maintenir une gestion financière rigoureuse et transparente afin d'éviter de telles irrégularités à l'avenir.

Gestion des quittanciers disparus :

Certains quittanciers remis au Receveur-percepteur n'ont pas pu être examinés et valorisés en raison de leur disparition. Il est crucial de mettre en place des procédures de suivi et de conservation des documents financiers

pour prévenir de telles situations qui pourraient compromettre la traçabilité des opérations financières.

Infraction potentielle identifiée :

Le rapport de vérification a mis en lumière un élément susceptible de constituer une infraction à la loi pénale et à la législation budgétaire et financière en lien avec les irrégularités financières. Cette situation a été portée à l'attention du Procureur de la République du Pôle National Économique et Financier ainsi qu'au Président de la Section des Comptes de la Cour Suprême pour les actions nécessaires.

Application des procédures et réglementations pour une gestion efficace :

Le BVG recommande de veiller à la stricte application des procédures et réglementations en matière de gestion des ressources humaines, de finances publiques et de transparence dans l'administration des transports à Bougouni afin d'assurer une gestion efficace et responsable au service des citoyens.

Karamoko B Keita

Justice : La Société des mines d'or de Syama condamnée à payer plus de 5 milliards de FCFA à l'INPS



La Société des mines d'or de Syama (Somisy-Sa) a récemment été condamnée par l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) à verser la somme de 4 396 037 273 FCFA pour des arriérés de cotisations sociales couvrant la période de juillet 2019 à janvier 2022. Avec l'ajout des taxes et des pénalités, le montant total à régler s'élève à 5 049 471 197 FCFA. Néanmoins, la société minière conteste toujours cette décision et continue de contester le montant réclamé.

En tant qu'établissement public à caractère administratif, l'INPS est chargé du recouvrement et de la gestion des cotisations sociales conformément à la loi N°99-041 du 12 août 1999 portant code de prévoyance sociale. Sous la direction d'Ousmane Coulibaly, l'INPS s'est

engagé à recouvrer les cotisations impayées des employés, permettant ainsi à l'institut d'atteindre ses objectifs et d'assurer le paiement régulier des pensionnaires malgré un contexte économique difficile.

La Somisy-Sa est actuellement sous les feux de la rampe de l'INPS en raison de son non-respect total des cotisations sociales requises. L'Institut réclame à la société minière un total de 5 049 471 197 FCFA, incluant divers frais tels que les droits de recettes, la TVA sur DR, les intérêts échus au taux légal de 5,5%, entre autres.

Lors d'un contrôle effectué par le service de recouvrement de l'INPS, il a été constaté que la Somisy-Sa se livrait à des pratiques frau-

duleuses en ne déclarant pas et en ne versant pas l'intégralité des cotisations dues. Des écarts importants ont été relevés entre les montants des salaires déclarés à l'INPS et ceux déclarés au service des impôts, notamment un écart de 3 622 740 562 FCFA pour l'année 2019. Ces divergences ont été mises en lumière lorsque la masse salariale déclarée par Somisy au fisc s'est avérée supérieure à celle déclarée à l'INPS.

Face à ces constatations, l'INPS a pris des mesures coercitives en saisissant les comptes bancaires de la Société des mines d'or de Syama pour recouvrer les sommes dues. Cette situation souligne l'importance du respect des obligations en matière de cotisations sociales et met en lumière les conséquences légales



en cas de non-conformité avec les réglementations en vigueur. Selon les informations fournies, la Société des mines d'or de Syama (Somisy-Sa) a été confrontée à des allégations d'irrégularités fiscales et de déclarations inexactes de masse salariale aux impôts et à l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS).

Écarts cumulés et cotisations impayées à la Somisy-Sa :

Les écarts cumulés ont atteint un montant total de 9 425 025 771 FCFA, comprenant des cotisations non versées s'élevant à 2 137 596 780 FCFA pour les cotisations Inps-Amo et 1 228 670 740 FCFA en pénalités, ce qui totalise 3 996 397 521 FCFA réclamés par l'Inps à la Somisy-Sa.

À la suite d'une procédure légale, la Somisy-Sa a été condamnée par un jugement en date du 13 juin 2023 à verser 4 396 037 273 FCFA à l'Inps pour les cotisations impayées. Avec les taxes et pénalités, l'Inps réclame désormais 5 049 471 197 FCFA à la société. La Somisy-Sa a interjeté appel de cette décision devant la Cour d'Appel de Bamako, qui a d'abord infirmé la décision avant de l'annuler ultérieurement suite à une requête civile, renvoyant ainsi les parties à leur situation antérieure à l'arrêt initial.

En conséquence de la décision rendue à la suite de la requête civile, le premier jugement obligeant la Somisy-Sa à payer les cotisations impayées a été rétabli. L'Inps a alors procédé

à la saisie des comptes bancaires de la société pour recouvrer les montants dus conformément à la décision de justice.

Fatou Sissoko





CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE

MESSAGE SUR LA FRAUDE À L'AMO

**La Caisse Nationale d'Assurance Maladie
(CANAM)**

**a été alertée sur l'existence de sociétés
qui affilient et enrôlent frauduleusement
des personnes non assujetties au
Régime d'Assurance Maladie
Obligatoire (AMO).**

**Lesdites sociétés délivrent des cartes AMO
à des individus qui ne remplissent
pas les conditions requises pour des
prestations du régime de l'AMO.**

**En vue de faire valoir ses droits, la CANAM
a porté plainte contre deux sociétés qui
procèdent à ces pratiques.**

**Après les différentes auditions, les responsables
de ces deux sociétés ont été mis sous mandat
de dépôt en attendant leur procès.**

**<<Assuré à l'AMO, on cotise selon ses moyens
et on est pris en charge selon ses besoins sanitaires >>**

Contribution : Les nouveaux gégènes à l'assaut du pouvoir politique au Mali !



Près de 5 ans après le coup d'état militaire perpétré contre le régime d'Ibrahim Boubacar Kéïta, l'état de santé du grand corps malade, le Mali, ne cesse de se détériorer et de se dégrader.

Tous les signes avant-coureurs comme entre autres, engourdissement, léthargie, catalepsie... sont patents.

Ces derniers jours, nombreux étaient les maliens qui espéraient un regain d'énergie avec la mise en place d'un gouvernement de rupture pour trancher définitivement avec les attitudes loufoques et bien souvent va-t-en-guerre pour engager le pays vers le progrès et le développement.

Hélas, il y'a lieu de craindre que le changement opéré par le maître cabochard ne soit comparable à une lucidité terminale qui risquerait d'emporter le grand corps malade.

Que peut-on attendre du troisième gouvernement de la transition ?

Si une transition par nature doit appeler à une stabilité politique, après 4 ans de transition le Mali est toujours à la recherche d'un meilleur attelage gouvernemental.

Éprouvés par les vicissitudes du quotidien, les tribulations et les nombreux défis difficiles à relever, Les maliens attendaient un vrai changement de paradigme, ils ont été servis d'un

réaménagement qui a gardé les pensionnaires de tous les ministères régaliens comme si la seule tête du premier ministre CKM et celle de quelques maillons faibles suffisaient pour faire redémarrer une machine rouillée et caractérisée par l'amateurisme notoire.

Inéluctablement, les mêmes causes produiront les mêmes effets.

Visiblement avec ce nouveau gouvernement on peut dire sans risque de se tromper que la transition souhaitée dès le 18 Août 2020 par les auteurs du coup d'Etat vient seulement de démarrer.

Un seul objectif à la clé et désormais clairement perceptible, la caporalisation de la sphère politique dans le seul but de garder le pouvoir d'État absolu pendant très longtemps quoi qu'il en coûte.

Les Cinq éléments pour étayer la thèse de la grande conjuration en téléchargement :

1) La mise en place de la stratégie du grand remplacement en cours depuis un certain temps, tels le processus de remplacement progressif de conseils municipaux démocratiquement élus par des délégations spéciales désignées et minutieusement choisies sur le volet, la nomination à outrance des sous-préfets et préfets, des gouverneurs, et directeurs d'EPA pour l'essentiel des militaires...

2) La militarisation de la gouvernance politique du pays avec la présence dorénavant du triumvirat gégènes dans les trois postes clé du leadership d'Etat à savoir:

- Le Président de la transition (Chef de l'État, président du conseil supérieur de la magistrature, chef suprême des armées...),
- Le Premier ministre (chef de l'exécutif, coordonnateur de l'action gouvernementale...) et,
- Le Président du conseil national de la transition (organe législatif faisant office de constituante).

3) Le cumul hautement stratégique du poste



Gouvernement Gal Maiga: quelle mission ?

de premier ministre avec celui de l'administration territoriale, comme pour garder le contrôle sur les futures échéances électorales.

4) L'incarcération tous azimuts des leaders politiques contestataires, le baillonnement quotidien des voix dissonantes de la société civile, y compris les organes de la presse et les mass média non inféodés, les leaders d'opinion, les leaders religieux.... Tout y passe !

5) La promotion persistante de l'isolement du pays quoi qu'il en coûte... gage du succès de la stratégie machiavélique à court et moyen termes.

Il urge que les maliens épris de paix et de justice, qui chevillent en eux l'amour de la patrie et qui cultivent les valeurs d'humanité, de probité, de transparence et de démocratie se donnent la main pour venir au chevet du grand corps malade.

Pour ce faire, je prête ma plume et lance un vibrant appel afin que les démocrates se mobilisent pour barrer la route à toute caporalisation de la sphère politique et empêcher toutes velléités d'usurpation du pouvoir par la godasse ou la baïonnette... Le Komintern n'a plus droit de citer au 21^{ème} siècle.

Ceci est une contribution pour atteindre le destinataire in fine et faire valoir ce que de droit .

Avec tous mes vœux de plein succès et de pleine réussite au nouveau Premier ministre Abdoulaye Maiga pour qui j'ai une grande marque d'amitié et de considération !

Dieu bénisse le Mali et préserve les libertés bien chèrement acquises aux prix d'énormes sacrifices opérés par les dignes et valeureux fils et filles du Mali.

Dionké Fofana
Expert – Analyste en Sciences Sociales,
Politiques et Économiques



Décryptage : La chute de Choguel



Ce jour, 20 novembre 2024, Dr. Choguel Kokalla Maïga, Premier ministre de la transition, est démis de ses fonctions par le général d'armée, Assimi Goïta, président de la transition malienne.

Le 16 novembre 2024 au Centre international de conférence de Bamako, Choguel Kokalla Maïga, président du comité stratégique du M5-RFP, lance à l'auditoire « [...] l'espoir s'ameuise, avec la recrudescence de l'insécurité et le manque de perspective ». C'est dans les rapports de force que les tempéraments s'affirment. Maïga se plaint de ne pas pouvoir gouverner. Donc, il tente d'exorciser ce qui le fait souffrir, son exclusion des décisions importantes du pays. Certes, il laisse apparaître, dans ce discours, les règles du jeu politique : stratégie, débat d'idées, tactique, etc. Mais, il

fait voler en éclats les liens qu'il entretenait avec Goïta. Fini les discours enrobés en raison du pacte d'honneur du 24 mai 2021. Pire, Maïga clame que « Rien de consistant ne saurait se faire dans le désordre ». Les critiques de Maïga à l'endroit des autorités de la transition ont atteint le summum. Sans blâmer le président Goïta, sur le style argumentatif et sur un vieil air politico-militaire, Maïga se lâche, une façon de faire qui ne déplaît pas à ses ouailles. Certes Maïga a des atouts : prise de risque, discours à l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2021. Mais il est rattrapé par la patrouille. Les rivalités s'exacerbent.

Qui sait si ce discours aura une influence sur les Maliens ? Ce qui est sûr, c'est que dans l'immédiat, cela excite les réseaux sociaux

même s'il ne semble ni émouvoir la classe politique ni soulever les foules. Sauf quelques soutiens des autorités de la transition comme l'Alliance pour la refondation du Mali ou le Mouvement pour la résistance citoyenne qui s'insurgent contre les propos de Maïga. Probablement une manière de se faire remarquer. En attendant, Maïga et ses soutiens s'affairent sur le terrain politico-religieux en exprimant par exemple leur gratitude au « vénéré Chérif de Niore ». Ainsi, Maïga tente d'étouffer dans l'œuf toute velléité revancharde. Isolé, Maïga anticipe sur un hypothétique soutien des milieux religieux dans une éventuelle course à la magistrature suprême. Mais là c'est une autre paire de manches. D'un point de vue systémique, les gouvernements (I et II) de Maïga n'ont pas réussi à transformer le Mali. Les cli-

vages et les divisions ont eu raison du vent d'optimisme. Pris en tenaille entre les réseaux de la communauté internationale et une partie des militaires, Maïga n'a pas pu créer un espace politique à lui. Les différentes tentatives, comme le mémorandum du 24 mai 2024 et le discours du 16 novembre 2024, sont devenus des malentendus au sein de l'exécutif. Les positions se durcissent. Les uns s'égosillent. Les autres grognent. Devenu poil à gratter des autorités, et dans l'impossibilité de buriner sa propre statue, Maïga chute le 20 novembre 2024 après trois ans et demi à la Primature. Fini le rôle de fusible.

Pour le futur Premier ministre, travailler à un recentrage

Concluons sur ce discours de Maïga au cœur des ténèbres au moment où les Maliens paient le prix fort des injustices : énergie, sécurité, politique, justice. Ce n'est pas une sinécure de dire qu'il y a péril en la demeure. Partout résonne « on n'en peut plus ». Pour le futur Premier ministre, la proposition serait de travailler à un recentrage : renouer les liens avec les autres États de la sous-région, libérer les prisonniers politiques, rétablir le dialogue avec les partis politiques, le CSP-PSD et l'Algérie. Dans une guerre, il n'y a que des perdants. Il faudra sans doute sortir d'une perception crépusculaire et rabougrie du Mali pour cheminer vers une vision démocratique du pays. C'est le moment pour transformer l'essai en redonnant

confiance aux Maliens et aux investisseurs.

Le limogeage de Choguel impactera-t-il son avenir politique ?

- Oui, car cela entraîne son exclusion de la scène politique ;
- Non, une partie des Maliens lui font encore confiance ;
- Je préfère qu'il se retire de la scène publique.
- Et vous, qu'en pensez-vous ?

Mohamed Amara
Sociologue

Source : Mali Tribune



Libération des détenus politiques et retour des exilés : Appel à la mobilisation des Partis Signataires

Le mercredi 20 novembre dernier, les Partis Signataires de la déclaration du 31 mars 2024 se sont réunis à la Maison de la presse pour une conférence de presse historique. Sous la présidence de Mme Sy Kadiatou Sow, accompagnée d'Amadou Koïta, du Dr. Mamadou Konaté du M5 RFP Mali kura, et d'Issa Diarra de l'Asma, les leaders politiques maliens se sont engagés à demander la libération de tous les détenus politiques et le retour des exilés.

La Maison de la presse était bondée, rassemblant les figures politiques les plus influentes du Mali, unies pour soutenir leurs camarades emprisonnés. Parmi les personnalités présentes figuraient le doyen Pr. Aliou Nouhoum

Diallo, les anciens Premiers ministres Modibo Sidibé et Moussa Mara, ainsi que d'autres leaders politiques de renom.

La conférence visait à faire le point sur les actions entreprises depuis l'arrestation des politiciens et à informer sur la médiation en cours. Les signataires de la déclaration ont exprimé leur consternation face au rejet de la demande de libération de leurs camarades par la Cour d'Appel le 12 novembre 2024. Ils ont dénoncé cet acharnement contre des leaders politiques exerçant leurs droits constitutionnels démocratiques.

Les Partis Signataires ont exigé la libération immédiate des 11 responsables politiques dé-

tenus depuis 5 mois, et ont appelé tous les Maliens, à l'intérieur du pays et de la diaspora, à se mobiliser pour cette cause commune. Parmi les détenus figurent des personnalités connues telles que Ras Bath, Rose la vie chère, Étienne Fakaba Sissoko, Ben le Cerveau, Clément Dembélé, et Issa Kaou N'Djim.

En outre, les signataires ont dénoncé l'utilisation politique de la Haute Autorité de la Communication (HAC) dans la régulation de l'information et de la communication. Ils ont souligné la détention prolongée de leurs camarades comme une violation des droits fondamentaux et ont appelé à une action immédiate de la part des autorités.

Fidèles aux valeurs de la démocratie et de la République, les Partis Signataires ont affirmé leur refus de tolérer les atteintes aux acquis démocratiques, aux libertés individuelles et collectives, ainsi que la répression des partis politiques au Mali. Leur appel à la mobilisation générale résonne comme un cri de liberté et de justice pour tous les citoyens maliens.

Engagement pour la démocratie et la paix au Mali

Elles expriment leur engagement à recourir à des moyens démocratiques et pacifiques pour obtenir leur libération inconditionnelle, tout en regrettant la détérioration de la situation sé-





curitaire marquée par des récentes attaques terroristes et la crise économique exacerbée par la crise énergétique.

Les intervenants ont souligné l'importance de l'unité des Maliens et du retour à la paix comme conditions essentielles pour assurer un avenir meilleur au pays. La demande du peuple malien pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel, le respect des droits démocratiques inscrits dans la Constitution de

2023 et les acquis de la Révolution de Mars 1991 est rappelée avec force.

Les droits fondamentaux tels que la liberté d'expression, la liberté de réunion, la liberté de circulation et le respect de la vie privée sont considérés comme intangibles mais continuellement menacés depuis plusieurs années au Mali. Il est souligné que la diversité des opinions et la liberté de pensée doivent être préservées pour garantir une société

démocratique et respectueuse des droits de l'homme.

La déclaration met en avant la nécessité de promouvoir la démocratie, de respecter les droits fondamentaux et de travailler ensemble pour instaurer la paix, la stabilité et le progrès économique au Mali.

Abdoul Momini Bokoum

www.malikile.com



COMMUNIQUÉ INPS

Afin d'éviter les perturbations éventuelles dans le déroulement des paiements, la Direction générale l'INPS informe les retraités et rentiers ivoiriens que le contrôle annuel de leur existence physique s'effectuera du 1er Septembre au 30 novembre 2024.

A cet effet les retraités et rentiers sont priés de faire parvenir les pièces suivantes dans les lieux de paiement habituels avant **le 30 Novembre 2024 (délais de rigueur)** :

Pour les retraités :

- Certificat de vie,
- Certificat de vie et/ou de scolarité des enfants,
- Attestation de non-imposition.

Pour les conjoints survivants :

- Certificat de vie,
- Certificat de vie et/ou de scolarité des enfants,
- Certificat de non remariage.

Pour les rentiers :

- Certificat de vie.

La Direction générale de L'INPS sait compter sur la bonne compréhension de tous.

Bamako, le 19 Août 2024

OUSMANE KARIM COULIBALY
Directeur Général
Chevalier de l'Ordre National

ROKIA TRAORÉ: Depuis cinq ans, je n'ai jamais été confrontée à une telle agressivité. C'est violent, incompréhensible avec la justice belge...

Rokia Traoré est actuellement en détention en Italie, purgeant une peine de deux ans de prison dans le cadre d'un différend conjugal avec son ex-mari, dont la garde de leur fille est au cœur du conflit. Rokia sera bientôt extradée en Belgique. De sa cellule italienne, la célèbre chanteuse malienne a rédigé une lettre poignante exprimant sa détermination, ses droits et ses peurs légitimes... À travers cette missive, on ressent l'incroyable et incompréhensible calvaire qu'elle endure depuis cinq ans avec la justice belge.



Nous vous livrons ci-dessous l'intégralité de sa lettre reçue à la rédaction de Malikilé:

Rome, le 19/11/2024 :

Je suis effrayée, je ne me sens pas en sécurité. Depuis plus de cinq ans, j'éprouve une peur constante. Je découvre un univers où je me

sens insignifiante. Rien à respecter, rien à écouter, rien à protéger ; vous ne semblez pas vous soucier des règles à suivre, vous pouvez outrepasser les limites sans scrupules.

Le 1er mai 2019, j'ai reçu par e-mail une convocation. Envoyée par un cabinet d'huissiers de justice de Bruxelles, l'e-mail contenait

en pièce jointe une convocation du tribunal de la famille de Bruxelles. L'audience à laquelle je devais assister était prévue cinq jours plus tard. Je vis à Bamako avec mes deux enfants depuis 2016.

Mon avocat à Bamako a rapidement contacté un conseil du barreau de Bruxelles pour transmettre au juge aux affaires familiales de Bruxelles les informations correctes concernant ma résidence habituelle et celle de l'enfant dont la garde est réclamée par le tribunal de la famille de Bruxelles, pour le compte de son père, un citoyen belge.

De Bamako, nous avons fourni les certificats de scolarité des écoles de mes deux enfants, ceux concernés par la procédure belge, ainsi que de leur frère aîné qui avait 13 ans à l'époque. Ces certificats de scolarité, du primaire au début du secondaire pour l'aîné, attestent de la résidence habituelle des enfants à Bamako.

Le droit international et la Convention de La Haye prévoient que les tribunaux du pays de résidence habituelle de l'enfant sont compétents pour statuer sur les modalités de garde et de droit de visite en cas de séparation des parents. Le tribunal de la famille de Bruxelles n'avait pas la compétence juridictionnelle pour traiter la demande du citoyen belge qui vivait et travaillait en France, à Marseille.

Avant notre séparation, le père rendait visite à notre domicile à Bamako en attendant de pouvoir s'installer professionnellement au Mali et de développer des projets en Afrique. Après notre séparation, il a pu emmener l'enfant en vacances avec lui à sa guise.

Informations à transmettre au tribunal de Bruxelles

Afin d'informer correctement le juge à Bruxelles, plusieurs documents justificatifs ont été fournis. En plus de l'incompétence juridictionnelle de la justice belge, le dossier de requête du père, citoyen belge, auprès du tribunal de la famille de Bruxelles, est constitué de fausses affirmations sans preuves, sans certificats ni attestations.

Nous pensons qu'après avoir reçu une citation à comparaître par email, tous ces efforts, par respect pour la justice belge, suffiraient pour informer correctement le juge à Bruxelles et

clôturer ce dossier à son niveau. Cependant, nous avons tort. Pour moi et mes enfants, une machine judiciaire sans limite, toute-puissante, s'est mise en marche. Un cauchemar, sans droit, sans humanité. Comme si une femme et ses 2 enfants étaient des criminels à traquer.

Six arrestations en sortie d'avion par 4 à 6 policiers européens en exécution de mandat d'arrêt sur base d'une accusation "d'enlèvement, séquestration et prises d'otages". Une arrestation et un interrogatoire dans un aéroport, pendant que je voyageais avec ma fille, menottes aux poignets, bras dans le dos, chaînes aux chevilles reliées à la taille. Un cauchemar. Pas de règles, pas de droit. Un juge d'instruction belge qui me dit : "Je me fiche de la décision de justice malienne ! Introduisez l'enfant en territoire belge !"

C'est un cauchemar. Je ne reconnais plus rien de ce que j'ai connu et cru, les valeurs, les convictions, mes repères, mon travail, mes amis, mes projets, tout a disparu. Il ne reste que moi et mes enfants à qui je cache ma peur dans les merveilleux moments de notre vie à Bamako. Organiser au mieux leur vie, leur joie à la maison, à l'école, avec les amis, ce sont les seules choses qui me permettent d'oublier ma peur par moments.

Je suis épuisée d'avoir peur. Je me sens fragile, mais je dois rester forte pour mes enfants. Je ne comprends pas pourquoi moi, une mère vivant en Afrique avec ses enfants, nos droits ne sont-ils pas respectés et jusqu'où cela ira-t-il encore ? M'empêcher de voyager et travailler en Europe pour me contraindre à introduire ma fille en territoire belge, ce chantage dure depuis 5 ans. Et pour l'Europe, cela semble normal.

Pendant ces cinq années, le père, citoyen belge, n'est jamais venu voir son enfant au Mali. Il n'a jamais contribué à ses frais de scolarité, n'a jamais eu connaissance du budget pour sa nourriture, son habillement. Mais d'un mandat d'arrêt européen à l'autre, d'une prison à une autre, depuis 5 ans, je suis terrorisée.

Enlèvement d'enfants : Une Histoire de Séparation et d'Injustice

Pendant cinq longues années, l'incessant refrain résonnait : « Enlèvement d'enfants, en-



lèvement d'enfant, enlève mon enfant... » Leur objectif était clair : arracher mon enfant de sa vie, le séparer de son frère, de ses amis, de sa mère. Pourtant, c'est moi qui me retrouve accusée d'un enlèvement qui n'a jamais eu lieu. Le père, citoyen belge, a décidé de se désintéresser de son enfant, attendant qu'elle lui soit livrée, telle une marchandise, sur le sol belge.

Durant ces cinq années, il n'a jamais pris la peine de la voir, de s'inquiéter de son bien-être, de sa scolarité, de sa vie aux côtés d'une mère dévouée qui a cessé de travailler. Et c'est moi qui me retrouve derrière les barreaux, traitée comme une criminelle. Mes enfants, quant à eux, subissent l'indifférence de la justice belge. Aucune enquête, aucune question, seulement des accusations infondées, une volonté unique : placer l'enfant sur le sol belge pour satisfaire le père citoyen.

Jamais je n'avais été confrontée à une telle agressivité. C'est violent, incompréhensible. Comment pourrais-je abandonner mon enfant dans ce contexte juridique hostile ? Le priver de sa vie, de sa quiétude, pour le plonger dans un environnement empreint de violence ? La peur m'étreint. Depuis cinq ans, mon enfant ne peut plus voyager, son frère est traumatisé.

Je suis épuisée, choquée. Mes enfants sont ma seule raison de tenir bon. Leurs droits sont fondamentaux, tout comme les miens. Pourquoi cette règle absurde qui dicte qu'un enfant né d'un Africain et d'un Européen doit vivre en Europe, ou du moins avec le parent européen ? Pourquoi cette règle prime-t-elle, reléguant les droits du parent africain et de l'enfant au second plan ?

Bokoum Abdoul Momini

Affaire des "Bibileaks" : Benjamin Nétanyahou dans la tourmente



Depuis jeudi, Benjamin Nétanyahou se retrouve au cœur d'une tempête médiatique sans précédent, tant sur la scène internationale que nationale. En effet, le Premier ministre israélien fait l'objet d'un mandat d'arrêt international émis par la Cour pénale internationale (CPI), tandis qu'une affaire de fuite de documents classifiés secoue le pays.

Surnommées les "Bibileaks" en référence aux célèbres fuites de documents de Wikileaks, ces révélations ont ébranlé le gouvernement de Nétanyahou. L'affaire a débuté avec Elie Feldstein, conseiller du Premier ministre, qui aurait eu accès à des documents ultra-secrets grâce à des complicités au sein des services de renseignement de l'armée. Ces documents auraient été modifiés par Feldstein avant

d'être transmis à la presse pour justifier la politique agressive de l'État hébreu à l'égard de Gaza et compromettre les négociations avec le Hamas.

Le scandale a pris une tournure dramatique le 31 août 2024, lorsque six otages ont été retrouvés morts dans un tunnel à Gaza. Cette tragédie a alimenté l'indignation de l'opinion publique et suscité des manifestations réclamant une trêve et la libération des otages. C'est à ce moment que Feldstein a choisi de divulguer les documents falsifiés à la presse étrangère, contournant ainsi la censure militaire en Israël.

Les répercussions de cette affaire sont considérables. Nétanyahou s'est appuyé sur ces fausses preuves pour justifier son refus de né-

gocié, prolongeant ainsi le conflit et laissant des dizaines d'otages, dont deux ressortissants français, entre les mains du Hamas. L'enquête, d'abord menée en secret par l'armée et les services de renseignement, a finalement été confiée à la justice. Feldstein est désormais incarcéré et risque une peine de prison à vie.

Cette affaire a également jeté une lumière crue sur l'entourage de Nétanyahou, certains conseillers et officiers étant soupçonnés d'implication. Bien que rien n'ait encore prouvé l'implication directe du Premier ministre, ce dernier devra faire face à une autre affaire, celle de corruption, dans les prochains jours.

En somme, les "Bibileaks" ont plongé Israël dans une crise politique et morale d'envergure,



mettant en lumière les rouages d'un système où les intérêts personnels semblent l'emporter sur l'intérêt général. L'avenir politique de Benjamin Nétanyahou semble plus que jamais incertain, tandis que le pays cherche à sur-

monter cette épreuve inédite. Il semble que la situation décrite soit liée à des tensions politiques et des luttes de pouvoir en Israël. L'agressivité des ministres au pouvoir pour défendre Elie Feldstein et demander la démission

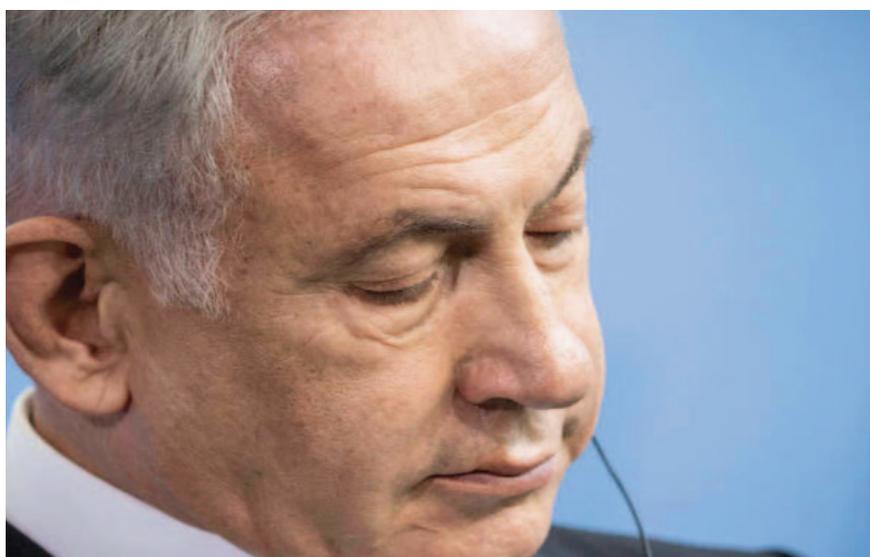
de responsables de premier plan peut indiquer des conflits internes au sein du gouvernement.

Le renvoi de Yoav Gallant par Benjamin Nétanyahou pour critique excessive : un signe de contrôle autoritaire ?

Le renvoi de son ancien ministre de la Défense, Yoav Gallant, par Benjamin Nétanyahou pour des critiques excessives suggère une volonté de maintenir un contrôle strict sur son gouvernement et d'éviter toute remise en question de son autorité.

La possibilité qu'il cherche à évincer d'autres figures pour échapper à la justice soulève des interrogations sur d'éventuelles manœuvres politiques visant à protéger le Premier ministre ou à influencer le déroulement des enquêtes judiciaires le concernant.

Arouna Sidibé



Mandat d'arrêt international contre Netanyahu : Lindsey Graham menace de sanctions les alliés soutenant la CPI



Le sénateur américain Lindsey Graham a récemment proféré des menaces de sanctions à l'encontre des alliés des États-Unis, tels que le Canada, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France, s'ils venaient à soutenir la Cour pénale internationale (CPI). Cette déclaration fait suite à l'émission de mandats d'arrêt par la CPI à l'encontre du Premier ministre israélien, Benyamin Netanyahu, et de l'ancien ministre de la Défense, Yoav Gallant, pour des accusations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité à Gaza.

Dans une interview accordée à Fox News, Lindsey Graham a déclaré : « À tout allié, Canada, Royaume-Uni, Allemagne, France, si vous cherchez à aider la CPI, nous vous sanctionnerons ». Il a également ajouté que toute nation soutenant la CPI en exécutant les mandats d'arrêt contre Netanyahu et Gallant

serait sanctionnée.

La CPI a annoncé jeudi qu'elle avait délivré ces mandats d'arrêt à l'encontre des deux responsables israéliens pour leurs actions présumées à Gaza. Israël est accusé de mener une guerre génocidaire contre la Bande de Gaza, ayant causé la mort de plus de 44 000 personnes, principalement des femmes et des enfants, et blessé plus de 104 000 autres.

En outre, Israël est également impliqué dans un conflit transfrontalier avec le Liban, déclenchant des frappes aériennes contre ce qu'il prétend être des cibles du Hezbollah. Cette escalade de violence a entraîné la mort de plus de 3 600 personnes au Liban, en blessant plus de 15 300 et provoquant le déplacement de plus d'un million de personnes depuis octobre 2023.

Suite à ces événements, Israël est actuellement poursuivi devant la Cour internationale de justice pour crime de génocide en raison de ses actions contre la Bande de Gaza.

Lindsey Graham soulève des questions sur les relations diplomatiques entre les États-Unis et leurs alliés, ainsi que sur le rôle de la CPI dans la lutte contre les crimes de guerre et les violations des droits de l'homme à l'échelle internationale. Les répercussions de ces menaces de sanctions pourraient avoir un impact significatif sur la coopération entre les pays et les institutions internationales dans la poursuite de la justice et de la responsabilité.

Arouna Sidibé

FIBA Afrobasket 2025 : Les Aigles du Mali en difficulté dans les éliminatoires



L'équipe malienne dirigée par Elhadji Dicko a entamé de manière décevante les éliminatoires de la FIBA Afrobasket 2025 en s'inclinant face aux Léopards de la RDC. Cette défaite inattendue contre l'équipe supposée être la plus faible du groupe A complique sérieusement la trajectoire des Aigles dans la compétition.

La première rencontre des Aigles s'est déroulée le vendredi 22 novembre 2024 au Sénégal, dans le cadre de la fenêtre des éliminatoires regroupant les groupes A et C. Placés dans le

groupe A aux côtés du Soudan du Sud, du Maroc et de la RDC, le Mali avait pour objectif de bien démarrer en affrontant la RDC. Malheureusement, la détermination de l'équipe congolaise a eu raison des Maliens qui se sont inclinés sur le score de 72 à 64.

La prochaine rencontre des Aigles du Mali s'annonce difficile puisqu'ils devront affronter les redoutables Sud-Soudanais, considérés comme l'une des meilleures équipes du continent actuellement. Les hommes d'Elhadji Dicko devront donc élever leur niveau de jeu

pour espérer obtenir un résultat positif.

Dans l'autre match du groupe, les Bright Stars du Soudan du Sud ont dominé le Maroc sur le score de 82 à 66, démontrant ainsi leur force dans cette compétition. Les éliminatoires de la FIBA Afrobasket 2025 promettent d'être disputées et pleines de rebondissements pour les équipes en lice.

Fatou Sissoko



Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « **DÈMÉSO** »



80001120
80001122



+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**



Bélier (21 mars - 19 avril)

Le plein d'énergie. Votre passion et détermination seront à leur apogée, ce qui vous permettra de surmonter des défis importants dans votre carrière. Cependant, Mercure rétrograde pourrait créer quelques malentendus dans votre communication avec vos collègues ou proches. Assurez-vous de clarifier vos intentions. En amour, la situation est stable, mais attention à ne pas négliger les petites attentions envers votre partenaire. Les célibataires pourraient être tentés par une aventure passionnée, mais éphémère. Côté santé, attention à ne pas vous surmener : prenez des moments pour vous détendre.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Cette semaine sera idéale pour vous concentrer sur des projets à long terme. Saturne favorise la stabilité, et vous aurez l'occasion de solidifier vos bases financières ou professionnelles. Toutefois, Vénus vous encourage également à prendre soin de vos relations personnelles : une réconciliation ou une conversation profonde avec un ami ou un partenaire pourrait apporter des bénéfices émotionnels durables. Sur le plan sentimental, il est important de rester ouvert et de ne pas trop vous enfermer dans vos routines. Les célibataires auront peut-être l'occasion de croiser une personne qui partage leurs valeurs.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Les Gémeaux auront une semaine dynamique et stimulante. Vous gèrerez plusieurs tâches simultanément, mais votre polyvalence naturelle vous permettra de relever ces défis avec succès. Jupiter vous ouvre de nouvelles opportunités professionnelles, mais veillez à ne pas vous disperser. Côté cœur, la communication sera essentielle : vous pourriez avoir à clarifier certains malentendus avec votre partenaire. Les célibataires auront la chance de vivre des moments légers et joyeux, avec des rencontres qui pourraient aboutir à quelque chose de sérieux.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Cette semaine, le Cancer se concentre sur ses émotions. Vous ressentez un besoin de recentrer votre énergie sur vous-même et de vous reconnecter à vos proches. Les aspects familiaux et domestiques seront mis en avant : c'est le moment idéal pour organiser des activités avec vos proches ou pour envisager des changements dans votre environnement personnel. Sur le plan professionnel, vous serez très organisé et efficace, et vos efforts ne passeront pas inaperçus. En amour, attendez-vous à des moments tendres et affectueux, avec une bonne communication dans le couple.



Lion (22 juillet - 23 août)

Le Lion brille cette semaine, notamment sur le plan professionnel. Vous serez en mesure de mener à bien des projets ambitieux, et votre leadership naturel sera remarqué. Cependant, n'oubliez pas d'être attentif aux besoins des autres. En amour, vous êtes plus passionné que jamais, mais veillez à ne pas écraser votre partenaire par votre forte personnalité. Les célibataires seront très charismatiques et attireront facilement l'attention, mais soyez sélectif dans vos choix.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Les Vierges se sentiront plus centrées sur leurs objectifs personnels cette semaine. Les astres vous encouragent à prendre du recul pour réévaluer vos priorités et fixer de nouveaux objectifs. Vous pourriez également avoir des discussions importantes concernant votre vie sentimentale : c'est le moment de clarifier vos attentes. Côté carrière, vous devrez peut-être faire preuve de patience et attendre le bon moment pour lancer de nouveaux projets. Ne vous précipitez pas.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

La Balance cherchera l'équilibre cette semaine, notamment entre sa vie professionnelle et personnelle. Vous pourriez avoir des décisions importantes à prendre concernant votre travail, mais veillez à ne pas négliger vos proches dans le processus. En amour, Vénus vous protège, et les relations amoureuses seront placées sous le signe de l'harmonie. Pour les célibataires, une rencontre significative pourrait avoir lieu cette semaine. Sur le plan financier, soyez prudent avec vos dépenses.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Les Scorpions vivront une semaine d'introspection et de transformation. Vous serez amené à reconsidérer certaines de vos habitudes ou croyances, notamment dans votre vie professionnelle. Les changements peuvent sembler difficiles au début, mais ils s'avéreront bénéfiques à long terme. En amour, vous rechercherez davantage de sincérité et de profondeur dans vos relations. Les célibataires auront l'opportunité de se rapprocher d'une personne qui comprend leur sensibilité unique.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Le Sagittaire sera rempli d'un désir d'aventure et d'exploration cette semaine. Que ce soit un nouveau projet ou un voyage imprévu, les astres vous encouragent à sortir de votre zone de confort. Toutefois, quelques tensions familiales pourraient survivre, veillez à faire preuve de diplomatie. Sur le plan sentimental, vous serez optimiste et enjoué, attirant ainsi des relations légères et amusantes, mais veillez à ne pas négliger vos engagements existants si vous êtes en couple.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Les Capricornes seront très concentrés sur leurs objectifs à long terme cette semaine. Saturne, votre planète dominante, vous donne la discipline nécessaire pour franchir les obstacles et obtenir des résultats concrets. Côté carrière, c'est le moment idéal pour demander une promotion ou conclure des négociations importantes. En amour, vous pourriez être plus distant que d'habitude, mais cela pourrait être l'occasion de renforcer la communication dans votre couple.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Les Verseaux seront sous l'influence d'Uranus, leur planète gouvernante, qui favorise l'originalité et les idées novatrices. Vous pourriez être inspiré par un nouveau projet ou une cause humanitaire. Ne soyez pas surpris si vous ressentez le besoin de sortir des sentiers battus. Côté sentimental, votre attitude indépendante pourrait créer de la distance avec votre partenaire, alors veillez à maintenir une bonne communication.



Poisson (19 février - 21 mars)

Les Poissons auront une semaine marquée par l'empathie et l'émotion. Vous ressentirez une forte connexion avec votre entourage, et vous pourriez jouer un rôle de soutien pour vos proches. Côté professionnel, il est possible que vous soyez confronté à des défis, mais votre intuition vous guidera vers les bonnes décisions. En amour, c'est le moment de consolider vos liens avec votre partenaire en étant à l'écoute de ses besoins émotionnels.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

1177 Malikilé

1592 Malikilé

Intégration et suivi aux membres de l'élite de leaders politiques - Réactions vives de l'opposition

Le Combat de Yahya Samaké

Defence de la Démocratie et des Libertés Fondamentales au Mali

1177 Malikilé

1593 Malikilé

Centre de Formation Professionnelle de Séno - Cérémonie d'ouverture de l'Atelier National de Validation de la Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat au Mali

Renforcement de la coopération bilatérale

Visite de Président Assimi Goïta au Burkina Faso

1177 Malikilé

1594 Malikilé

Renforcement des relations diplomatiques et sécuritaires - Les Ambassades au Mali et au Burkina fermées et une nouvelle ouverte à Dakar

Justice internationale

Al Hassane reconnu coupable de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre

1177 Malikilé

1595 Malikilé

Politique autour de l'absence de Déclaration de politique générale de Premier ministre au Sénégal - enjeux et implications

Un tissu de mensonges?

Mémoire de Boubou / Choguel

1177 Malikilé

1596 Malikilé

État de tension de fond pour l'ouest contre la dégradation - Une initiative de Boubou Bakissa Assani et de l'Association Espoir en Rouge

La rançon de la quête de souveraineté

Mali

1177 Malikilé

1597 Malikilé

Fin de guerre interarmées de Séno - Le Rassemblement National en position de force, mais la bataille finale reste à venir

Prémiers

Pathétique Choguel!

1177 Malikilé

1598 Malikilé

Visite diplomatique de l'ambassadeur à Rio de Janeiro - Le ministre Diop rencontre son homologue des Emirats Arabes Unis

Retour sur les événements marquants du mois de juin 2024

Situation sécuritaire au Mali

1177 Malikilé

1599 Malikilé

Renforcement de la coopération énergétique entre le Mali et la Russie - Le Président Assimi reçoit en audience l'ambassadeur russe (SPASSI)

Quels projets pour l'accès des pays du Sahel à l'Atlantique?

Initiative royale pour l'Afrique atlantique et le Sahel

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23